

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 5 juillet,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,

En suite de convocation en date du 23 juin 2023,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Naséra BENSLIMANE et Messieurs Jacky LELONG, Bertrand NARCISSE, Robert UNTERFRANC, Éric GADENNE et David PENETTICOBRA.

Madame Catherine WILLE est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande d'admission en non-valeur de créances

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le Responsable du service de gestion comptable de Lens sollicite, pour l'exercice 2023, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire tout diligence pour obtenir leur paiement.

Que la liste adressée par le Service de gestion comptable ci-jointe présente une synthèse avec indication des débiteurs, des titres et exercices concernés et des motifs de présentation de la demande,

Que les admissions en non-valeur s'élèvent globalement à 5 912,11 €.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- De donner un avis favorable à l'admission en non-valeur des créances faisant l'objet de la demande du Service de gestion comptable pour une montant de 5 912,00 €.
- D'inscrire les crédits nécessaires en section de fonctionnement au chapitre 65 article 6541 du budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 6 juillet 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 06 JUL, 2023

AR : 062-216205237-20230705-
del-050723-084-DE

Affiché le 06 JUL, 2023

Certifié exécutoire le 06 JUL, 2023

Le Maire,

Daniel KRUSZKA



Maire,

Daniel KRUSZKA

2023/045
Dk

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2021	T-394	BAILLEUL Gwendoline	22,80	Poursuite sans effet			
2022	T-109	BAILLEUL Gwendoline	100,70	Poursuite sans effet			
2022	T-252	BAILLEUL Gwendoline	41,80	Poursuite sans effet			
2018	T-449	BAILLEUL Gwendoline (Total pour le débiteur) CENTRE LOISIRS LOISON	165,30 € 127,50	Poursuite sans effet Poursuite sans effet			
2022	T-100	CENTRE LOISIRS LOISON (Total pour le débiteur) FAUVERGUE Jessica	127,50 € 64,60	Poursuite sans effet Poursuite sans effet			
2022	T-12	FAUVERGUE Jessica	60,80	Poursuite sans effet			
2022	T-259	FAUVERGUE Jessica	15,20	Poursuite sans effet			
2013	T-28	FAUVERGUE Jessica (Total pour le débiteur) GASPARD Renaud	140,60 € 499,31	Poursuite sans effet Poursuite sans effet			
2021	T-415	GASPARD Renaud (Total pour le débiteur) LEADER PRICE	499,31 € 4 968,00	PV recherche origine huissier			
2021	T-214	LEADER PRICE (Total pour le débiteur) MARESCAUX Quentin	4 968,00 € 11,40	RAR inférieur seuil poursuite			
		MARESCAUX Quentin (Total pour le débiteur)	11,40 €				
		Grand Somme	5 912,11 €				

